

La Cour suprême a accédé à la requête des partis politiques qui demandaient que la loi "Tal" exemptant les étudiants des Yéchivot de service militaire ne soit pas prolongée. La Cour suprême, par 6 voix contre 3 a décidé que la Knesset ne pourra pas prolonger cette loi qui sera donc annulée à partir du 1er août 2012.

Les étudiants des Yéchivot ne pourront donc plus bénéficier de l'exemption et Tsahal devra procéder à l'appel de tous les jeunes gens en âge de servir, comme l'impose la conscription.